L'ABEILLE

PAR BOLLITT, MASON & CO.
NO 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT

Trois pièces par jour, pour toute ville, payable d'avance pour l'Ancien Monde et pour la ville de Paris pour les abonnés et publié trois fois par semaine, payable d'avance pour toute l'année, lorsqu'il s'agit de la publier pour le reste du Nouveau-Monde. Cependant, si quelque abonné n'a pas reçu son journal régulièrement, il ne saurait en accuser que son abonné qui voudra bien leur donner avis de tout défaut d'exactitude. Les abonnements ne sont définitivement avantageuses comptes arrérés au moins payés. Les abonnés qui voudront changer leur domicile devront en informer, soit par écrit, soit verbalement. Les abonnés qui ne voudront pas continuer leur abonnement ne sont autorisés à le faire qu'après avoir payé leur compte.

ANNONCES.—Un pièce par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et 50 centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans la rédaction du texte d'une annonce, entraînera un nouveau calcul.

Les Annonces qui ne seront pas publiées du jour de leur réception, seront publiées le lendemain, et ne seront pas publiées dans un ordre de date.

Les Annonces qui contiennent des ordres pour un nombre indéfini d'insertions, et dont le terme n'est pas spécifié, seront publiées jusqu'à ce qu'elles aient été retirées par ordre exprès de l'abonné.

Les Annonces qui contiennent des ordres pour un nombre d'insertions d'abord indéfini, et ensuite d'un nombre déterminé, seront publiées jusqu'à ce qu'elles aient été retirées par ordre exprès de l'abonné, et ensuite pendant le nombre de fois qu'elles auront été publiées.

Les Annonces qui doivent paraître sur des périodes de plusieurs jours, seront payées à raison de 50 centimes par ligne et par jour.

Les Annonces qui ne peuvent pas être publiées dans le cours de la journée, seront publiées le lendemain matin.

Les Annonces qui ne seront pas